

du ministère de Affaires extérieures. J'ai dû les reviser. Cela m'a coûté une jolie somme de travail. J'ai constaté, comme il fallait s'y attendre, que le personnel réuni avant mon entrée en fonctions, s'acquittait à merveille de sa tâche. Je suis sûr que les fonctionnaires du ministère sont disposés comme moi à communiquer les brouillons des rapports aux honorables députés qui ont fait partie de ces délégations, avant la publication du texte définitif. Cependant, je crois que ce serait aller un peu trop loin que demander aux chefs des autres partis d'approuver d'avance des documents publiés par le Gouvernement. Nous avons pensé que nous devions nous efforcer de leur donner une forme qui les rendrait inattaquables; mais nous n'avons pas cru pouvoir raisonnablement demander l'approbation préalable des chefs des autres partis.

M. GREEN: Ils étaient délégués à l'assemblée de l'Organisation des Nations Unies.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Ils faisaient partie de la délégation canadienne, mais ils sont en même temps chefs des autres partis à la Chambre. Si l'un ou l'autre veut bien me signifier son désir de partager avec moi la responsabilité de ce rapport avant son impression, je serai très heureux d'accepter cette offre.

On a exprimé des opinions à la Chambre qui nécessitent certaines explications des faits pertinents, mais en somme, abstraction faite de la divergence que je dois souligner relativement à la dernière partie du discours de l'honorable représentant de Vancouver-Sud, on a approuvé presque à l'unanimité le programme du Gouvernement au sujet du rétablissement de la paix en Europe; et je me suis dit qu'il devait en être ainsi. Le Gouvernement doit, naturellement, assumer la responsabilité des décisions prises à l'égard des affaires extérieures, tout comme il est tenu de le faire dans ses décisions concernant les questions domestiques. Cependant, nous avons cherché à ne prendre que des décisions susceptibles d'être agréées par la population canadienne en général, et nous avons jugé qu'il serait tout à fait à l'avantage du Canada d'adopter relativement aux affaires extérieures un programme canadien qui ne serait pas le programme d'un gouvernement de parti mais celui du Canada. Nous avons de plus essayé de constituer nos délégations de manière que nos décisions correspondent à cette intention. Nous avons souvent l'occasion de manifester nos divergences d'opinions sur le programme qui a trait aux affaires domestiques. J'ose croire que c'est suffisant, et que nous n'aurons pas de telles divergences à l'égard des questions susceptibles d'influer sur nos relations extérieures.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

L'attitude des alliés occidentaux autres que les grandes puissances, à l'égard des traités de paix ne devrait pas étonner trois ou quatre de ces grandes puissances, mais elle a quelque peu surpris nos amis russes. Comme l'a fait remarquer l'honorable député de Vancouver-Sud, cette manière de voir est convenable quand on tient compte des événements qui se sont déroulés depuis le début de la guerre jusqu'à la reddition de l'Allemagne. La Pologne, la Hollande, la Belgique et la France ont bientôt été conquises et leurs armées, en tant qu'appuyées par des Etats indépendants, ont cessé d'exister. Pendant quelque temps, le Royaume-Uni et les dominions étaient seuls à affronter les puissances de l'Axe. Il y eut bien quelques détachements des armées de Pologne, de Hollande, de Belgique et de France qui continuèrent la résistance, mais ils se trouvaient alors en Grande-Bretagne et faisaient partie des troupes rassemblées dans ce pays. Puis l'U.R.S.S. était attaquée et constituait un front séparé. Attaqués à leur tour, les Etats-Unis envoyèrent des troupes en Orient et sur le front européen. Ils étaient considérés comme un troisième groupe.

Tous nous nous sommes rendu compte, cela va de soi, qu'on ne pouvait faire la guerre sans coordonner les efforts; c'est pourquoi MM. Churchill et Roosevelt tinrent une conférence au début. Ils en avaient déjà tenu une en haute mer avant l'entrée en guerre des Etats-Unis, et le document, désigné sous le nom de Charte de l'Atlantique, faisait suite à cette conférence.

Puis, après l'attaque contre les Etats-Unis, les Nations alliées signaient à Washington, le 1er janvier 1942, une déclaration solennelle approuvant la Charte de l'Atlantique et portant:

Chaque gouvernement s'engage à utiliser toutes ses ressources, militaires ou économiques, contre les signataires du pacte tripartite et leurs adhérents avec lesquels ledit gouvernement est en guerre;

Chaque gouvernement s'engage à collaborer avec les gouvernements signataires de la déclaration et à ne pas négocier d'armistice ou de paix séparée avec les ennemis.

Sauf erreur, cette déclaration était signée par vingt-cinq nations alliées, y compris chacun des vingt et une qui ont assisté à la conférence de paix. Et l'engagement de ne pas négocier de paix séparée impliquait cet autre engagement qu'on ne ferait pas la paix à moins que ceux qui se proposaient de conclure cette paix n'eussent eu l'occasion d'en discuter afin de conclure une paix commune.

Quoi qu'il en soit, la première rencontre personnelle entre les représentants des puissances occidentales et les Russes fut celle de MM. Churchill, Roosevelt et Staline. Leurs ministres des Affaires étrangères publiaient la